

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 4 (1956)
Heft: 1-4

Artikel: Théodore Géricault, tête de supplicé
Autor: Bouffard, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-727859>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

THÉODORE GÉRICAULT, TÊTE DE SUPPLICIÉ

par Pierre BOUFFARD

LE Musée d'art et d'histoire de Genève possède depuis 1904 une tête de supplicié de Th. Géricault (*fig. 33*) provenant de la collection Henri de Rochefort¹. Cette étude à l'huile sur toile avait, à l'origine, les angles coupés ; ils ont été complétés lors d'un rentoilage relativement ancien. Cette toile devait être placée dans un cadre ovale, comme l'indiquent les traces en haut et en bas à gauche. Au dos, sur la partie supérieure du châssis, on peut lire l'inscription suivante : *Tête de Jacques Didier exécuté en 1821 pour avoir tué sa femme peint par Géricault*. Le châssis est plus récent que l'œuvre elle-même ; il pourrait fort bien avoir été fabriqué au moment du rentoilage seulement. L'inscription n'a donc qu'une valeur documentaire et ne peut servir de preuve pour l'authentification et pour la date d'exécution ; Klaus Berger met à juste titre un point d'interrogation après 1821².

L'œuvre qui appartient au Musée d'art et d'histoire de Genève n'a fait l'objet d'aucune publication, mais elle a été citée plusieurs fois³. Certains critiques mirent en doute son attribution en se basant en général sur l'inscription que nous citons plus haut.

La tête peinte par Géricault est détachée du corps : elle est posée, tournée de trois quarts à droite, sur un socle probablement tendu d'étoffe. Le socle lui-même et le fond sont à peine ébauchés, laissant transparaître la toile au travers de la mince pellicule de couleur verte et le fond de préparation rouge. C'est sur ce fond, largement brossé, que se détache comme un masque, mais horrible de réalité, la tête sans cou du condamné, esquissée dans une matière beaucoup moins dense. Le réalisme de cette vision est admirablement rendu, non seulement par la bouche tordue et édentée et par les yeux révulsés, mais également et surtout par la couleur.

¹ Huile sur toile, hauteur 037, largeur 030. Inv. n° 1904-4. Cat. 1904 n° 192 ; 1906 n° 156 ; 1928, p. 59 ; 1948, p. 30 ; 1955, p. 45 fig.

² Klaus BERGER, *Géricault und sein Werk*, Vienne, 1952, p. 72, pl. 51. Trad. Paris, 1952.

³ Klaus BERGER, *l. c.* ; *Géricault raconté par lui-même et par ses amis*, éd. P. Cailler, Genève, 1947, p. 177 ; Catalogue de l'exposition Théodore Géricault, Kunstverein Winterthur, 1953, n° 82.

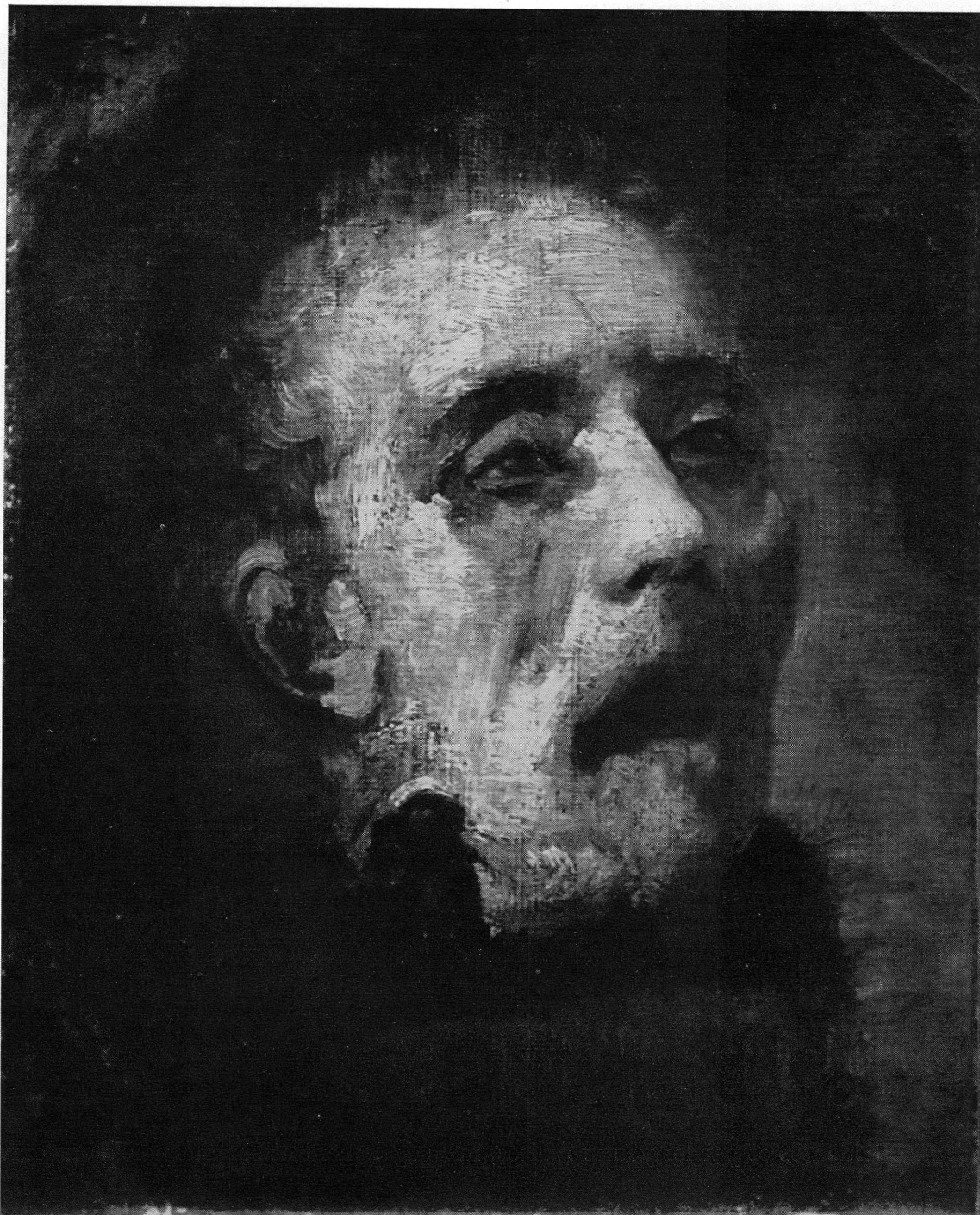


Fig. 33. — Th. GÉRICAULT : *Tête de supplicié*. Musée d'art et d'histoire.



Fig. 34. — Th. GÉRICAUT : *Têtes de suppliciés*. Stockholm. Musée national.

Les chairs éclairées sont traitées dans différents tons d'ocre et de rose tirant sur le blanc, tandis que les parties dans l'ombre, la partie droite du visage, les yeux, sont soulignés par une tonalité vert olive sale, qui laisse transparaître quelques traces du fond rouge : le pourtour des yeux enfin est cerné de rouge. L'oreille, les cheveux et l'arrière de la tête sont à peine ébauchés, ce qui donne cette expression de masque que nous indiquons plus haut et qui souligne l'impression d'horreur par l'opposition du rouge du fond et des verts de surface.

Cette esquisse est tracée avec une franchise et une vigueur telles, qu'il est indiscutable que l'artiste l'a exécutée d'après nature, en une note rapide mais frappante de réalisme. Il est donc exclu que cette toile soit une copie et il est certain qu'elle est de la main de Géricault. Nous y reconnaissons son écriture large et franche, les empâtements en fin de touche, surtout dans les blancs et quelques-unes des couleurs qu'il employait le plus volontiers dans les chairs, usant de superpositions et de transparences, même dans certains empâtements.

Si nous comparons la tête de Genève à celle, plus poussée, de Stockholm⁴, nous retrouvons les mêmes caractères dans la technique et le même réalisme dans l'horreur (*fig. 34*).

Cette seule comparaison, après l'analyse détaillée, permet de ne pas douter de l'authenticité de cette œuvre. Il nous reste cependant à discuter l'inscription datée de 1821, année pendant laquelle Géricault se trouvait en Grande-Bretagne. Le châssis, nous l'avons vu, est certainement plus récent que la toile, l'inscription à l'encre recouvre une inscription au crayon ; cette note est donc douteuse. De plus, M. Michel Fleury, archiviste adjoint du département de la Seine et de la Ville de Paris, a eu l'amabilité de faire des recherches au sujet de l'exécution du dénommé Jacques Didier ; en parcourant la liste des 1896 exécutions faites à Paris de 1816 à 1820, en recourant aux inventaires de 1815 à 1822 et des listes de province, il n'a retrouvé aucune trace du macabre modèle de Théodore Géricault.⁵

Et notre artiste avait-il une raison d'inscrire le nom d'un décapité dont l'esquisse, avec de nombreuses autres, devait lui permettre de constituer sa documentation pour le *Radeau de la Méduse*?

⁴ Klaus BERGER, *op. cit.* pl. III et p. 65. Têtes de suppliciés, un homme et une femme, Stockholm, Musée national, inv. 2113, 50 × 67 cm., peint en 1818. Variante de la même étude au Musée de Rouen, cat. 1890 n° 229, et dans la collection Hugh Squire à Londres.

⁵ Nous devons toute notre reconnaissance à M. M. Fleury qui a fort aimablement entrepris les recherches nécessaires à Paris et en province.

